



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide française à l'éducation dans les pays en développement.

Question écrite n° 30052

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'aide française à l'éducation dans les pays en développement. Dans le monde entier, les systèmes éducatifs ont été durement frappés par la pandémie du covid-19. Selon l'UNESCO, 191 pays ont ainsi vu leurs écoles être fermées, pour un total de 1,57 milliards d'enfants et de jeunes privés d'éducation. Pour endiguer ces conséquences désastreuses de la crise sanitaire, favoriser l'aide publique au développement (APD) pour permettre l'accès à l'éducation et au partage des savoirs n'a jamais été autant d'actualité. Pourtant, vingt organisations réunies au sein de la « Coalition Éducation » (syndicats, associations, ONG...) ont fait part à M. le député de leurs inquiétudes quant aux engagements pris par la France en la matière dans le cadre de son projet de loi de finances pour 2021. D'abord, si la France consacre 992 millions d'euros d'aide bilatérale à l'éducation dans les pays en développement, sur ce total, seulement 1,8 % de l'APD bilatérale française est allouée à l'éducation de base. De plus, seulement 19 % de ces fonds bénéficient aux pays prioritaires de l'APD et 5 % aux pays du Sahel qui traversent une crise alarmante. Or, l'aide à l'éducation doit répondre aux besoins éducatifs les plus fondamentaux et les plus urgents, notamment dans cette période de « rupture d'apprentissage » qui fragilise la capacité de résilience des sociétés les plus fragiles. Ensuite, l'engagement français dans le financement des fonds consacrés aux situations d'urgence ne semble pas suffisant. Par exemple, le fonds multilatéral *Education Cannot Wait*, dédié à l'éducation, vise à atteindre les populations particulièrement touchées par les crises, 9 millions d'enfants et de jeunes sont concernés. Or, la contribution annuelle de la France de 2,3 millions de dollars n'est pour l'instant pas à la hauteur des objectifs espérés (1,8 milliard de dollars d'ici 2021). Ainsi, M. le député demande au ministre de renforcer et de revoir les politiques de coopération, afin que les ressources d'aides à l'éducation affrétées par la France servent en priorité à renforcer les systèmes éducatifs les plus fragiles. Il l'appelle donc à conduire une action volontariste, dans le cadre du PLF 2021 et de la contribution au fonds *Education Cannot Wait*. Il est de la responsabilité de la sixième puissance mondiale que d'œuvrer concrètement dans le sens d'un droit à l'éducation pour tous et dans le soutien aux services publics fondamentaux.

Texte de la réponse

L'éducation est une priorité de notre action en direction de l'Afrique, dans la lignée des engagements pris par le Président de la République à Ouagadougou en 2017. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 2 février 2018 a réaffirmé cette priorité. Sur le plan de l'aide bilatérale, les engagements sur le continuum éducation-formation-insertion ont plus que doublé en 2019 à travers les appuis de l'Agence française de développement (AFD) qui sont passés de 282 millions d'euros en 2018 à 646 millions d'euros en 2019. Au niveau multilatéral, la France est devenue le 4e bailleur du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), avec un soutien de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020. La France appuie activement l'UNESCO avec une contribution annuelle de 7,5 millions d'euros pour 2020. Elle participe également, aux côtés des autres pays européens, au financement de mesures éducatives dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), avec une contribution estimée à 137 millions d'euros pour l'éducation

en 2018 ; à la Banque Mondiale, dont environ 105 millions étaient destinés à l'éducation en 2018 ; ou encore à l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) et au fonds Education Cannot Wait (ECW). Pour faire face à l'impact de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs des pays partenaires, la France soutient activement la mobilisation du PME (475 millions de dollars mis à disposition de 67 pays partenaires). L'AFD a aussi réorienté une partie de ses financements pour soutenir les plans de riposte des gouvernements. L'agence a par ailleurs été choisie comme agent délégataire des fonds d'urgence du PME au Sénégal, au Niger, et au Burkina Faso. La France soutient également la « Coalition internationale COVID-19/Education » mise en place par l'UNESCO, qui joue un rôle important de coordination des acteurs de l'éducation pour répondre à la crise. Elle s'efforce de mettre la plateforme d'enseignement à distance « Ma classe à la maison » à la disposition des pays francophones afin d'assurer la continuité pédagogique. Par ailleurs la France développe sa collaboration avec ECW, en suivant en particulier ses programmes d'intervention au Sahel et sa coopération avec le PME pour une complémentarité renforcée dans un plus grand nombre de pays en développement. La France finance également un poste d'expert technique international (ETI) auprès d'ECW sur les questions de suivi-évaluation des opérations. En effet, parallèlement à la réponse d'urgence, il est essentiel d'appuyer les transformations structurelles des systèmes éducatifs, en renforçant la collecte et l'analyse de données. A cet effet, la France appuie les travaux de l'Institut pour les statistiques de l'UNESCO ainsi que la production annuelle du Rapport mondial de suivi de l'éducation, outil important pour mesurer les effets de la crise et inspirer les mesures de réponse. En matière d'évaluation des résultats, les travaux de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la francophonie), soutenus financièrement par la France, rassemblent des données précieuses en Afrique. Il s'agit en particulier de lutter contre les inégalités éducatives (y compris entre filles et garçons au niveau secondaire et au-delà) et d'améliorer les résultats des apprentissages. L'initiative « Priorité à l'égalité/Gender at the Centre », lancée par le G7 en 2019 et visant à renforcer l'égalité filles-garçons dans les systèmes éducatifs de 8 pays africains, est un exemple de programme sur lequel s'appuyer pour améliorer l'inclusion et l'équité dans l'éducation. L'éducation, et en particulier l'éducation en Afrique, constitue une priorité, et continuera de l'être à l'avenir sur le plan bilatéral et multilatéral. L'année 2021 verra notamment la reconstitution des fonds du PME et la tenue du Forum Génération Egalité, lors duquel l'éducation des filles sera un sujet central.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30052

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3753

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8763